ETUDE HYDRAULIQUE CONCERNANT LES CRUES DU BAHUS ET ADOUR SUR LES COMMUNES DE SAINT-SEVER ET MONTGAILLARD

DEMANDE DES RIVERAINS REMISE LORS DE LA REUNION PUBLIQUE DU JEUDI 9 MARS 2017 A 09H00

Courrier remis en main propre à Monsieur LABADIE Président du SYRBAL le Jeudi 9 Mars 2017

- 1) Manque Compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage du Jeudi 15 Décembre 2016 à 9h30 à la Mairie à Audignon
- 2) <u>Dans les documents de l'étude hydraulique et les comptes rendus des réunions du</u> comité de pilotage,

Nous avons relevé plusieurs informations fausses et incomplètes à savoir :

16 Février 2016 Compte-rendu de réunion du 16 Février 2016

3.2 Commentaires sur le rapport « Etat des lieux »

Monsieur Hondelatte n'a jamais été rencontré.

C'est la raison pour laquelle, il n'a jamais été répondu à la question posée à plusieurs reprises, notamment à la dernière réunion du Jeudi 15 Décembre 2016 d'où provient l'eau qui inonde la maison du Joie

Nous rappelons que le prétendu bassin compensateur est privé d'un bon tiers de sa surface pour l'expansion des crues car une partie de ce terrain a été remblayée sur la partie Est bien au-dessus du niveau initial, de 80 cm environ

• 04/07/2016 Modélisation état des lieux par ECR Environnement

4.1 Choix de la crue de calage

« Il a été convenu avec le Copil lors de la réunion du 16/02/2016 que la crue de calage sera la crue du 26 Janvier 2014. (...) »

Par la suite les modélisations ont été faites avec la crue de 100ans

07 Juillet 2016 compte-rendu de la réunion

2.3 Présentation de données « particulières »

« Le conseil Départemental des Landes a mentionné l'inondation de la RD352 entre la 2X2 voies et le pont du Bahus. Le lit endigué de l'Adour est réduit dans la traversée de Saint-Sever, ce qui fait de cette traversée un entonnoir. L'eau s'accumule en amont du pont de la 2X2 voies et inonde progressivement la zone d'étude, en particulier pour les fortes crues.(...) »

Faux : entre Maysonnabe et le Marquis c'est le Bahus qui inonde et non l'Adour.

3.1 Incertitudes concernant le calage du modèle d'écoulement

«l'émergence d'une brèche dans un merlon longeant une ancienne gravière ; »

Faux : c'est une brèche dans le chemin de Bayé et non un merlon.

3.3 Implantation de l'usine de méthanisation Fonroche

« La DREAL fixe comme support à l'instruction du projet d'implantation de l'usine de méthanisation, la crue d'occurrence 100ans.(...) »

Doit-on faire référence à une crue de 100ans, alors qu'en 60 ans la zone d'étude a complètement a été modifiée par l'implantation des sites industriels et des extractions de granulats des gravières ?

ECR Environnement indique dans l'état des lieux du 06/07/2016, «suivant les levés topographiques et les données fournies, il apparaît que le lit de l'Adour s'est enfoncé de près de 5m ces soixante dernières années.(...) »

• 24 Août 2016 Modélisation hydraulique de ECR Environnement :

3.3 Hypothèses de modélisation page 7

« (...)Le logiciel ne prend pas en compte l'état des ouvrages et les conséquences que cet état peut avoir (ruptures ou affaissements de digues)

3.4 Contraintes à prendre en compte dans le modèle

« Nous avons repéré deux brèches dans la zone d'étude dont 1 sur une digue longeant le Bahus (...)»

Faux : il a trois brèches importantes et des brèches plus petites sur la digue longeant le Bahus. **4.2 Hypothèses**

« Une brèche s'est produite dans un merlon entourant l'un des bassins les plus à l'est de la zone d'étude lors de la crue du 26 Janvier 2014. Nous savons seulement que le champ s'est vidé en heure après ouverture de la brèche d'après les témoignages de riverains. (...)» Faux : la brèche s'est produite dans le chemin de Bayé, ce n'est donc pas un merlon. Nous n'avons jamais dit que le champ s'est vidé, simplement que le niveau de l'eau a baissé d'au moins 60cm.

4.3 Résultats de la simulation de calage

« Selon le modèle, l'Adour forme une retenue en amont du pont de la RD933. Cette retenue s'étend en inondant la zone d'étude par l'aval. L'extension va jusqu'au pont de la RD352 sur le canal de décharge du Bahus.(...)

Faux : De quoi s'agit-il, nous n'avons jamais entendu parler d'inondations de l'Adour dans cette zone sauf en 1952 suite à une rupture de digue au lieu dit Sauret

5.3.2 Modélisation avec projet d'usine de méthanisation

« Selon notre simulation pour la crue centennale à l'état actuel, la retenue de l'Adour remonte jusqu'au pied de cette lagune.(...) »

- De quelle lagune s'agit-il?
- Est-ce l'Adour qui remonte ?

6.1 Propagation des crues dans la zone d'étude

« Le lit endigué de l'Adour est rétréci lors de la traversée de Saint-Sever. L'entonnoir que forment les ponts de la RD933 et de la voie ferrée est propice à la formation d'une retenue en amont. La partie Ouest de la zone d'étude se retrouve ainsi noyée sous les eaux de l'Adour dès la crue quinquennale Q5. Cette retenue peut s'étendre jusqu'au hameau de Saut, inondé pendant la crue exceptionnelle selon nos simulations.(...)

Faux : Mr Capbern Pierre demeurant à Saut certifie que l'Adour n'est jamais venue jusqu'au hameau de Saut même en 1952.

• 12 Septembre 2016 Propositions d'actions d'amélioration de ECR Environnement : « La réunion en date du 28/07/2016 nous a permis de discuter des aménagements à considérer avec le SYRBAL et la DDTM40. Ces aménagements visent à protéger en priorité les secteurs où les enjeux sont les plus forts (riverains, industriels et le poste source ERDF). Les 5 aménagements suivants ont été retenus pour cette phase :

- création d'un nouveau canal de décharge vers l'Adour à l'Est de la Zone d'étude ;
- Création d'un chenal pour évacuer toutes les eaux qui traversent la RD352 entre l'entrée de la zone industrielle et hameau Saut vers l'Adour;
- · Suppression du seuil à l'entrée du canal de décharge actuel du Bahus ;
- Suppression de la digue située en rive droite du canal de décharge actuel du Bahus entre le poste ERDF et la RD352;
- Déplacement de la digue du Bahus jusqu'à la RD352 à l'Est du hameau de Saut. »
 - Le déplacement de la digue du Bahus jusqu'à la RD 352 a été chiffrée par le ECR environnement à 11Millions d'euros environ.
 - Les solutions proposées ci-dessus seraient d'un coût pharaonique.
 - Une solution moins coûteuse a été proposée dans l'état des lieux et dans l'analyse SEPANSO, documents remis à Monsieur le Préfet des Landes, à tous les membres du Comité de Pilotage et au Cabinet ECR Environnement.

- 15 Septembre 2016 compte rendu de la réunion du Comité de pilotage, il est écrit :
- 2.4 Présentation/commentaires des différents partenaires sur les scénarios modélisés

« Le regret de ne pas avoir de modélisation avec un simple renforcement de la digue existante (ECR Environnement indique à ce sujet qu'étant donné le débit et vitesse lors de fortes crues, les digues, mêmes renforcées risquent de céder, et que l'effacement de la brèche risque d'engendrer des inondations plus importantes à l'amont et aval);(...) »

Les digues du Bahus en aval du poste ERDF jusqu'au pont du Bahus traversant la RD352, ont été doublées, rehaussées et épaissies.

A ce jour il n'y a pas de brèches qui se sont faites. La stabilité de ces ouvrages est à surveiller régulièrement

- 3) Coût total de l'étude hydraulique demandée par le SYRBAL
- 4) Montant de la participation de chaque financeur à cette étude
- 5) Mairie de Saint-Sever Représentée par Monsieur Christophe TASTET

 A quel titre Monsieur TASTET demeurant au lieu-dit Maysonnabe à Saint-Sever (40500) représentait la ville de Saint-Sever à la dernière réunion du COPIL le 15/12/2016.

 La délégation a-t-elle été vérifiée ?
- 6) Participation Riverain au comité de Pilotage ayant voix consultative et délibérative Pourquoi aucun riverain n'a été délégué au Comité de Pilotage pour participer aux réunions. Il nous a été répondu que ce sont les élus qui représentent les riverains. Mais les gravières, les sites industriels, ERDF sont aussi représentés par les élus. Cependant ils ont des délégués au Comité de Pilotage.
- 7) Compétences, missions et financement du SYRBAL
- 8) Trois personnes en charge de l'étude sont parties du Cabinet ECR Environnement en moins d'un an

Compte tenu de ces départs, ce cabinet a-t-il été en mesure d'accomplir correctement cette étude hydraulique ?

Il s'agit de Messieurs LEBLANC, Nicolas DION, Thierry EMONET

On peut constater qu'à la dernière réunion du 15 Décembre 2016, des délégués du Comité de Pilotage ont posé la question à Géraldine ZEMAULI du Cabinet ECR Environnement d'où venait l'eau dans cette zone d'étude et au Joie, <u>elle n'a pu répondre.</u>

9) Mise en œuvre des travaux

- indiqués sur l'état des lieux et sur l'analyse de la SEPANSO documents remis à Monsieur le Préfet des Landes, au cabinet ECR Environnement et à tous les membres du comité de pilotage, comportant les constats, les conséquences et les suggestions.

En effet, il paraît inconcevable de remettre en état le chemin de Bayé sous la pression des chasseurs et pêcheurs sans avoir solutionné le problème des inondations qui sont la cause de ce ravinement et des nuisances aux riverains.

10) liste d'émargement des signataires

Nom	Prénom	Adresse Date Signature
CAPBERN	Pierrot	Saut 40500 Saint- Swe le 8 0 3 2017 Sever
CAPBERN	Solange	Saut 40500 Saint SN3 6 8 3 70 17 Sever
DUBROCA	Jean-Luc	Saut 40500 Saint- & 8 - 03 20 11 Sever
GOUZAA	Maîté	Bayé 40500 Saint-Sever 2 8/03/2017 MG-12
GOUZAA	Nathalie	Bayé 40500 Saint-Sever Le 86-312-17
	Stéphane	Bayé 40500 Saint-Sever
LAGUIAN	Jean-Jacques	55 route de La & 103 2017 l'Adour Les Albizzias 40500 Montgaillard
LAGUIAN	Françoise	55 route de & 8 03 2017 Coguli Adour Les Albizzias 40500 Montgaillard
CRABOS	Stephen	Baye 8 mas 40500 S'Sever
Copbein	Celine	Scent 8103 (2017)

Documents remis en main propre à Monsieur LABADIE le 26 juillet 2016 :

1) Etat des lieux de la zone d'étude

2) Analyse SEPANSO